Vite !

CONCURRENCE DÉLOYALE

La Carte BTP est arrivée

Un an après la publication du décret du 22 février 2016 précisant les modalités de délivrance de la Carte BTP, le ministère du Travail commence son déploiement sur le territoire depuis le 21 mars. L'obligation portera dans un premier temps sur la France entière pour les salariés et intérimaires détachés, et sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie pour les salariés et intérimaires d'entreprises françaises.

FORMATION

Propellet en ligne

L'objectif de cette formation numérique "Prescrire le chauffage au granulé de bois" est d'apporter les clés pour faciliter la prescription de ce mode de chauffage et de préciser certains aspects techniques. La qualification des prescripteurs et des professionnels est un enjeu majeur pour cette filière de qualité qui continue son développement. D'où la volonté de Propellet France de proposer une information neutre et pédagogique. L'accès à cette formation numérique est facile et sans inscription. Son contenu a été co-écrit par des experts et des bureaux d'études et aborde des thèmes comme les arguments forts, le stockage, la fumisterie, les labels...

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

NF C 15-100, le guide

Les règles de mises en œuvre d'installations électriques dans les logements ont évolué avec l'amendement A5 applicable depuis le 27 novembre 2015. La norme NF C 15-100 réglemente les installations électriques en basse tension en France, en particulier sur la protection de l'installation et des personnes, ainsi que sur le confort de gestion, d'usage et l'évolutivité de l'installation. Au-delà de l'installation, le texte fixe aussi un cadre à la conception, à la vérification et jusqu'à l'entretien. Afin d'aider les professionnels à s'approprier ces règles, l'Afnor vient de publier un guide d'application.

PRIME "ÉCONOMIE D'ÉNERGIE"

Quelles entreprises et quels travaux

La nouvelle prime "Coup de pouce économies d'énergie", incluse dans le dispositif des Certificats d'économie d'énergie, et lancée en février dernier par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie se concrétise. En effet, la parution de la liste des premières offres et énergéticiens partenaires de la charte d'engagement est parue. Cette prime qui, selon le ministère, « *concerne 45 % des ménages est conditionnée aux ressources, sur le même schéma que celles qui s'appliquent dans le cadre des aides de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitant (ménages "modestes" et "très modestes")* ». Autre condition pour en bénéficier, celle de choisir une entreprise ou un fournisseur d'énergie partenaire CEE signataire de la charte d'engagement "Coup de pouce économies d'énergie". Pour qu'elle devienne opérationnelle, il restait à en préciser les offres et la liste des partenaires signataires. C'est désormais chose faite, du moins pour les premiers d'entre eux (*voir encadré ci-dessous*).

Cinq opérations et neuf acteurs

Ainsi, un mois après le lancement, neuf acteurs CEE ont signé cette charte d'engagement et fourni les éléments nécessaires à leur référencement. Levier d'actions de la transition énergétique, cette prime pourra être allouée aux travaux d'économie d'énergie jusqu'au 31 mars 2018.

Depuis leur création, les CEE, selon les chiffres du ministère, ont permis de soutenir l'installation de 1 million de chaudières individuelles performantes, d'isoler les combles, toitures ou murs de 450 000 logements, et d'équiper 50 000 logements en chauffe-eau solaire en Outre-mer.

Le dispositif est disponible dans les espaces info-énergie et auprès de la plate-forme "Rénovation info service".

D'ici quelques semaines, d'autres acteurs CEE rejoindront les offres déjà référencées : Antargaz, EDF, Engie, Eni, etc, annonce le ministère. ● M.-L. Barriera

ÉTAT DES LIEUX

Les opérations et offres d'entreprises déjà référencées

- **800 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique : les signataires sont les entreprises Aidee, Combles Éco Énergie, Économies d'Énergie Sas, Sonergia, Total Marketing France, Unergia, Vos Travaux Éco.**
- **1300 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au bois de classe 5 : les signataires sont les entreprises Aidee, Économies d'énergie Sas, Objectif Écoénergie, Sonergia, Total Marketing France, Unergia, Vos Travaux Éco.**
- **100 € pour l'installation d'un programmateur centralisé pour radiateurs électriques : les signataires sont les entreprises Combles Éco Énergie, Green Project, Objectif Écoénergie, Sonergia, Unergia, Vos Travaux Éco.**
- **50 € pour l'installation d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées : les signataires sont les entreprises Économies d'énergie SAS, Green Project, Objectif Écoénergie, Sonergia, Unergia, Vos Travaux Éco.**
- **Primes pour l'isolation de combles ou toitures, à partir de 1 € pour les bâtiments les plus énergivores et les ménages les plus modestes : les signataires sont les entreprises Aidee, Combles Éco Énergie, Économies d'énergie SAS, Green Project, Objectif Écoénergie, Sonergia, Total Marketing France, Unergia, Vos Travaux Éco.**

DEEE

Une base de données pour réduire les déchets

Éco-systèmes et Récylum publient une base de données unique en Europe pour évaluer l'impact environnemental des équipements électriques et électroniques en fin de vie. 18 mois de travaux soutenus par l'Ademe, auront été nécessaires pour la modélisation de plus de 60 matériaux. Des données qui permettront aux fabricants de quantifier les impacts et les bénéfices environnementaux de leurs choix de conception, lors du recyclage de leurs équipements.

En effet, grâce à ces évaluations les fabricants ont la possibilité de faire évoluer la composition de leurs produits (choix des matières et des additifs), en vue d'économiser les ressources naturelles, de limiter l'utilisation des substances potentiellement dangereuses, mais aussi de lutter contre le changement climatique.

Les fabricants pourront par exemple mesurer l'intérêt de concevoir des produits mieux recyclables et d'intégrer des matières recyclées dans leur fabrication.

Disponible depuis mars 2017, la base de données est accessible aux producteurs et à leurs éditeurs de logiciels d'analyse du cycle de vie (ACV) via le réseau international "Life Cycle Data Network" (LCDN), développé par le Joint Research Centre (JRC), le centre de recherche de la commission européenne. ● M.-L. B.